

Autisme : la pédopsychiatrie défend son approche

Les psychiatres s'inspirant de la psychanalyse s'inquiètent que leur prise en charge soit ostracisée après l'avis de la Haute Autorité de santé

La Haute autorité de la santé (HAS) connaît l'art du langage diplomatique. Dans ses recommandations de bonnes pratiques sur la prise en charge des enfants et adolescents souffrant d'autisme et autres troubles envahissants du développement (TED), publiées jeudi 8 mars, sa maîtrise a atteint des sommets. Il lui fallait en effet parvenir à ne pas trop désavouer les psychanalystes, très influents dans la psychiatrie française, sans pour autant fâcher les associations de familles qui leur sont frontalement opposées.

Dans les grandes lignes, le pari a été tenu. En recommandant la « mise en place précoce, par des professionnels formés, d'un projet personnalisé d'interventions adapté et réévalué régulièrement » pour les enfants souffrant de TED, la HAS a insisté sur la nécessité de généraliser une approche éducative et comportementale qui manque cruellement de moyens en France. En classant la psychothérapie institutionnelle dans les « interventions globales non consensuel-

les », elle n'en a pas moins plongé dans l'inquiétude le monde de la pédo-psychiatrie publique, impliquée au premier chef dans la prise en charge de l'autisme.

La psychothérapie institutionnelle, en effet, constitue la trame même de la prise en charge de l'autisme en France. Menée pour l'essentiel dans des structures sanitaires ou médico-sociales du service public, en lien de plus en plus

Selon un psychiatre, la méthode ABA est « périmée »

Le Français Laurent Mottron, psychiatre chercheur résidant au Québec, est directeur scientifique du Centre d'excellence en troubles envahissants du développement de l'université de Montréal (Cetudum). « Le rapport de la HAS et ses recommandations sont un travail remarquable, estime-t-il. Je soutiens l'approche éducative – les autistes doivent aller à l'école régulière – et les thérapies cognitivo-comportementales pour les autistes verbaux. La psychanalyse n'a rien

étroit avec l'éducation nationale, elle privilégie autant que possible une approche globale et pluridisciplinaire. Précisément ce que préconise la HAS. D'où la perplexité des psychiatres quand celle-ci estime que « plus de trente ans après leur introduction, ces méthodes n'ont fait la preuve ni de leur efficacité ni de leur absence d'efficacité ».

Les prises de position de la HAS ont été régulièrement utilisées,

à dire ni à faire avec l'autisme. » Il est cependant critique sur la place accordée aux interventions comportementales ABA (Applied behavioral analysis) pour les enfants d'âge préscolaire. « Les études ABA ont peu de résultats, sont mal construites, éthiquement problématiques, et se fondent sur une science périmée. Cette technique, obligatoire au Québec depuis 2003, monopolise les ressources, avec des résultats non démontrés, et laisse les autistes sans support. »

par le passé, « pour écarter les propositions émanant des associations scientifiques les plus représentatives de notre discipline, en particulier lorsque celles-ci réclament le maintien d'approches multidimensionnelles dans le domaine de l'autisme », estime dans *La Lettre de psychiatrie française*, le professeur Roger Misès, ancien chef de service de pédopsychiatrie à la fondation Vallée, à Gentilly (Val-de-Marne). Un sentiment que partage Jacques Hochmann, professeur émérite et auteur d'une *Histoire de l'autisme* (Ed. Odile Jacob, 2009), pour qui « c'est toute la pédo-psychiatrie qui est mise en cause » par ces recommandations.

Le Syndicat national des psychiatres privés (SNPP) reproche à la HAS de « prétendre que l'approche neuro-comportementale est la seule valide ». Au nom de quoi « s'autorise-t-elle à affirmer que l'autisme n'est pas aussi un trouble psychique, spécifique de l'humain ? », questionne-t-il. Roger Teboul, président de l'Association des psychiatres de secteur infanto-

juvénile (API), souligne un autre danger : « La suppression des budgets de la pédopsychiatrie publique en ce qui concerne le traitement des enfants autistes, autrement dit le passage au privé d'un certain nombre de pathologies. »

« Boîte à outils »

Lundi 12 mars, ce fut au tour de la Fédération française de psychiatrie (FFP-CNPP) de donner de la voix. « On peut considérer ces recommandations comme une boîte à outils, très riche et diversifiée, qui sert dans la vie de l'enfant autiste appréhendée sous l'angle du handicap. Mais il manque tout le volet thérapeutique. Or, cette pathologie nécessite souvent le recours à la pédopsychiatrie », a déclaré sa présidente Nicole Garret-Gloenec. Interrogée sur ce point, la HAS se défend. « Après analyse des données de la littérature francophone, il s'est avéré que les représentations de la psychothérapie institutionnelle n'étaient pas les mêmes selon les experts. D'où le choix de ce terme : "non consensuel", précise Joëlle

André-Vert, chef de projet au service des recommandations de bonne pratique de la HAS, qui observe que « tout le contenu de ce que font les établissements sanitaires et médico-sociaux se retrouve ailleurs dans le rapport ».

Reste la question de l'évaluation des approches psychothérapeutiques. Une tâche longue et délicate, à laquelle s'est attelé, depuis 2008, le Réseau de recherches fondées sur les pratiques psychothérapeutiques, créé sous l'égide conjointe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de la FFP. Ce réseau s'est concentré sur trois axes : l'autisme et les TED, les comportements « borderline », et la maladie d'Alzheimer. Lors de la conférence de presse de la FFP, le docteur Jean-Michel Thurin, psychiatre-psychanalyste, a présenté les résultats préliminaires sur l'autisme. Portant sur 41 cas d'enfants âgés de 3 à 15 ans, ces résultats « montrent une amélioration d'environ 50 % sur l'ensemble des scores initiaux ». ■

CATHERINE VINCENT